

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, des actifs nets au 1er avril 2021 et 2020 et 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mta CPA inc.

¹

Brossard
Le 7 juin 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A111351

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

4

	2022 \$	2021 \$
PRODUITS		
Apports		
- Dons de « Société Alzheimer du Canada »	2 649 946	2 584 257
- Subvention Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement (note 3)	770 796	578 519
- Subventions (note 4)	168 057	226 558
- Dons dédiés à la recherche (note 5)	593 436	384 462
- Dons - Campagne fédérée	246 450	255 750
- Dons	201 334	655 590
- Activités organisées par des tiers	18 068	1 775
- Dons - Fondation Mirella et Lino Saputo	7 092	-
- Commandites et partenariats divers	4 511	35 435
- Commandite - mois de l'alzheimer Uniprix	416	100 500
- Campagne de notoriété	-	162 357
Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales	202 000	152 000
Revenus de gestion	80 784	77 253
Revenus de placements	1 476	11 122
Revenus d'inscription - colloque	21 200	-
Revenus de formation	27 678	748
Variation de la juste valeur des placements	(16 803)	35 140
Autres revenus	49	675
	<u>4 976 490</u>	<u>5 262 141</u>
CHARGES		
Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »	2 032 921	1 684 065
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales - entente de référencement (note 3)	600 000	507 500
Recherche « Société Alzheimer du Canada » (note 5)	593 436	649 212
Salaires et charges sociales (déduction faite d'une subvention de 177 182 \$ en 2022; 112 703 \$ en 2021)	556 937	356 518
Dons - Campagne Fédérée Sociétés Alzheimer régionales	209 350	217 250
Services professionnels	127 346	155 251
Publicité et promotion	88 538	250 311
Congrès et colloques (recouvrés)	74 450	(480)
Communications	51 956	21 094
Loyer et électricité	42 426	59 645
Télécommunications	19 508	15 277
Développement - Programmes	15 352	73 664
Entretien et licences informatiques	13 735	15 004
Fournitures de bureau	13 715	5 139
Assurances, taxes et permis	11 684	17 254
Formation	7 568	-
Déplacements	2 640	5 525
Frais de postes et de courrier	1 556	1 977
Frais bancaires	3 724	1 078
Amortissement des immobilisations corporelles	4 420	2 771
Perte sur cession d'immobilisations	1 415	-
	<u>4 472 677</u>	<u>4 038 055</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>503 813</u></u>	<u><u>1 224 086</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

5

			2022	2021
	Actif net grevé d'affections d'origine interne (note 5) \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	736 500	658 056	1 394 556	170 470
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	503 813	503 813	1 224 086
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE				
AFFECTATION DE L'EXERCICE (note 6)	637 577	(637 577)	-	-
UTILISATION DE L'EXERCICE (note 6)	<u>(184 730)</u>	<u>184 730</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 189 347</u>	<u>709 022</u>	<u>1 898 369</u>	<u>1 394 556</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

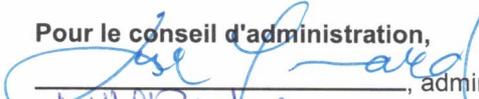
BILAN

31 MARS 2022

6

	2022 \$	2021 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 764 566	2 504 091
Débiteurs (note 7)	299 604	390 969
Frais payés d'avance	13 443	8 921
Placements à court terme (note 8)	<u>277 452</u>	<u>277 161</u>
	3 355 065	3 181 142
PLACEMENTS À LONG TERME (note 9)	405 794	422 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	<u>10 800</u>	<u>10 593</u>
	<u><u>3 771 659</u></u>	<u><u>3 613 976</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 11)	978 018	886 649
Produits perçus d'avance	16 709	17 720
Apports reportés (note 12)	818 563	767 006
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	<u>-</u>	<u>65 073</u>
	1 813 290	1 736 448
DETTE À LONG TERME (note 13)	<u>60 000</u>	<u>482 972</u>
	<u>1 873 290</u>	<u>2 219 420</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTIIONS D'ORIGINE INTERNE	1 189 347	736 500
NON AFFECTÉ	<u>709 022</u>	<u>658 056</u>
	<u>1 898 369</u>	<u>1 394 556</u>
	<u><u>3 771 659</u></u>	<u><u>3 613 976</u></u>

Pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

7

	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	503 813	1 224 086
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 420	2 771
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 415	-
Variation de la juste valeur des placements	<u>16 803</u>	<u>(35 140)</u>
	526 451	1 191 717
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	91 365	(324 603)
Frais payés d'avance	(4 522)	(2 602)
Créditeurs	91 369	(27 994)
Produits perçus d'avance	(1 011)	(6 571)
Apports reportés	<u>51 557</u>	<u>(80 940)</u>
	<u>755 209</u>	<u>749 007</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(647)	(9 883)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 250)	(8 408)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>1 208</u>	<u>-</u>
	<u>(6 689)</u>	<u>(18 291)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	60 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(488 045)</u>	<u>(97 609)</u>
	<u>(488 045)</u>	<u>(37 609)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	260 475	693 107
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 504 091</u>	<u>1 810 984</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>2 764 566</u></u>	<u><u>2 504 091</u></u>

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Fédération Québécoise des sociétés Alzheimer, « l'organisme », constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Informer le public, selon les capacités de l'organisme, sur la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Offrir aide et soutien aux sociétés membres (appelées Sociétés Alzheimer régionales) et aux groupes en voie de formation d'une société d'Alzheimer;
- Promouvoir et encourager la recherche pour la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Établir toutes les relations et faire toutes les représentations jugées nécessaires auprès de toutes autorités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les passifs pris en charge.

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Revenus de projets, de gestion, de cotisations et autres revenus

Les revenus de projets, de gestion, de cotisations et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Activités organisées par des tiers

Les produits des activités organisées par des tiers sont constatés lorsque l'activité a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception du placement dans le fonds de placements du marché monétaire canadien et du placement dans le fonds de placements en actions et obligations qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des Fonds de placements du marché monétaire canadien et du Fonds de placements en actions et obligations.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer à se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS

	2022 \$	2021 \$
Produits		
Subvention		
- Portion Fédération des Sociétés Alzheimer du Québec	170 797	71 019
- Portion Sociétés Alzheimer régionales ^(a)	<u>600 000</u>	<u>507 500</u>
	<u>770 797</u>	<u>578 519</u>
Charges		
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales ^(a)	600 000	507 500
Salaires et charges sociales	116 984	14 012
Services professionnels	-	9 044
Publicité et promotion	37 158	-
Développement - programmes	15 352	43 664
Communications	103	4 299
Loyer	<u>1 200</u>	<u>-</u>
	<u>770 797</u>	<u>578 519</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

- (a) En vertu de l'entente conclue avec le MSSS en janvier 2021, ce dernier s'est engagé à verser aux Sociétés Alzheimer régionales (SAR), par le biais de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, un montant annuel maximum de 1 200 000 \$ afin de pourvoir à certaines dépenses courantes des SAR liées à la mise en oeuvre du projet de référencement. Un montant de 600 000 \$ est payable en avril de chaque année et le solde d'un maximum de 600 000 \$ est payable après analyse et approbation, par le MSSS, d'une reddition de compte financière qui sera déposée en juillet 2022.

3. SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS (suite)

Compte tenu que la direction est dans l'impossibilité d'estimer le montant total des dépenses effectuées par les SAR, l'organisme n'a comptabilisé que la subvention reçue (600 000 \$) et les montants versés aux SAR (600 000 \$). Les ajustements entre le montant des revenus de subvention total et la subvention comptabilisée en 2022 de même que l'ajustement entre le montant total à verser aux SAR et les versements comptabilisés en 2022 seront comptabilisés dans l'exercice où ils pourront faire l'objet d'une estimation par la direction.

4. SUBVENTIONS

	2022 \$	2021 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux - PSOC	121 350	119 438
Ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale	39 317	51 998
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants	-	50 000
Autres	<u>7 390</u>	<u>5 122</u>
	<u><u>168 057</u></u>	<u><u>226 558</u></u>

5. DONS POUR LA RECHERCHE ET DÉPENSES DE RECHERCHE

Les dons dédiés à la recherche se détaillent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Dons reçus de la « Société Alzheimer du Canada »	642 685	384 462
Autres dons	85 733	67 396
Dons considérés à titre d'apports reportés	<u>(134 982)</u>	<u>(67 396)</u>
Dons inclus à titre de produits	<u><u>593 436</u></u>	<u><u>384 462</u></u>

Au cours de l'exercice, un montant de 593 436 \$ (649 212 \$ en 2021) a été versé à des programmes de recherche au Canada par le biais de la « Société Alzheimer du Canada ».

6. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants à des fins spécifiques. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 184 730 \$ d'affectations internes. De plus, le conseil d'administration a affecté un montant de 637 577 \$ (676 500 \$ en 2021) à même son actif net non affecté. Au 31 mars 2022, les affectations se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales	845 947	370 000
Pérennité financière de l'organisme	291 500	291 500
Relocalisation des locaux	51 900	15 000
Colloque provincial	-	45 000
Mise à jour de la formation	-	15 000
	<u>1 189 347</u>	<u>736 500</u>

7. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Apports		
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	134 332	280 768
Autres dons	50 000	30 000
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement	41 965	-
Subvention - Emploi-Québec	7 390	-
	<u>233 687</u>	<u>310 768</u>
Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales	14 480	17 634
Leg successoral	25 000	25 000
Taxes sur les transactions commerciales	26 437	37 567
	<u>299 604</u>	<u>390 969</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

14

8. PLACEMENTS À COURT TERME

	2022 \$	2021 \$
Équivalent d'encaisse	140 124	140 239
Fonds de placements du marché monétaire canadien, à la juste valeur (coût de 137 328 \$, 136 922 \$ en 2021)	<u>137 328</u>	<u>136 922</u>
	<u><u>277 452</u></u>	<u><u>277 161</u></u>

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2022 \$	2021 \$
Fonds de placements en actions et obligations, à la juste valeur (coût de 402 113 \$, 390 462 \$ en 2021)	<u>405 794</u>	<u>422 241</u>

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	-	-	-	165
Matériel informatique	<u>17 386</u>	<u>6 586</u>	<u>10 800</u>	<u>10 428</u>
	<u><u>17 386</u></u>	<u><u>6 586</u></u>	<u><u>10 800</u></u>	<u><u>10 593</u></u>

11. CRÉDITEURS

	2022 \$	2021 \$
Sociétés Alzheimer régionales	863 426	679 526
Salaires et vacances	72 382	49 645
Sommes à remettre à l'état	23 050	17 211
Fournisseurs et frais courus	<u>19 160</u>	<u>140 267</u>
	<u><u>978 018</u></u>	<u><u>886 649</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

15

12. APPORTS REPORTÉS

	2022			
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	33 026	43 387	(54 038)	22 375
Fonds de recherche	411 206	728 418	(593 436)	546 188
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Entente de référencement (note 14)	65 682	705 115	(770 797)	-
Projet de la Fondation Mirella et Lino Saputo	<u>7 092</u>	<u>-</u>	<u>(7 092)</u>	<u>-</u>
	<u>767 006</u>	<u>1 476 920</u>	<u>(1 425 363)</u>	<u>818 563</u>
	2021			
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	84 687	337	(51 998)	33 026
Fonds de recherche	343 810	451 858	(384 462)	411 206
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Entente de référencement (note 14)	-	644 201	(578 519)	65 682
Campagne de notoriété publique - Mme Champigny Robillard	162 357	-	(162 357)	-
Projet de la Fondation Mirella et Lino Saputo	<u>7 092</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 092</u>
	<u>847 946</u>	<u>1 096 396</u>	<u>(1 177 336)</u>	<u>767 006</u>

13. DETTE À LONG TERME

	2022 \$	2021 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 33 % du prêt. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025 ^(a)	60 000	60 000
Dû aux Sociétés Alzheimer régionales d'un montant initial de 985 788 \$, remboursé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>488 045</u>
	60 000	548 045
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>65 073</u>
	<u>60 000</u>	<u>482 972</u>

(a) La radiation de 33 % est conditionnelle à ce que l'organisme continue de se qualifier aux règles édictées par le gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à cette radiation.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux, échéant en septembre 2022 et août 2027, totalisent 271 065 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	36 041
2024	53 213
2025	53 213
2026	53 213
2027	53 213
Autres	<u>22 172</u>
	<u>271 065</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Le principale risque est détaillé ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des Fonds de placements du marché monétaire canadien et de placements en actions et obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette long terme.